Direction de la Maîtrise de l'Energie - Groupe Scolaire et Gymnase Fontaine Ecu - Création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur enterré - Demandes de subventions - Modification de la délibération du 5 juillet 2007

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Par délibération du 5 juillet 2007, le Conseil Municipal a approuvé le projet de création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur enterré au groupe scolaire et gymnase Fontaine Ecu dans le cadre de la politique de rénovation des moyens de production. Le coût total HT de ce projet était estimé à 341 550 €.

Suite à l'attribution des marchés de travaux, le coût de l'opération est modifié, il se décompose de la manière suivante :

Soit	426 868,76 € TTC
Total	356 913,68 € HT
- Travaux	328 963,68 € HT
- Bureau de contrôle	3 900 € HT
- Maîtrise d'œuvre	24 050 € HT

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 23.93.2313.3613.30900 inscrite au budget de l'exercice 2007.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est également modifié. L'ADEME et le Département du Doubs seront sollicités chacun à hauteur de 30 % d'un montant HT plafonné et déterminé selon leurs propres critères d'attribution des aides. Le complément de financement (jusqu'à 80 % du montant HT du projet) sera sollicité auprès de l'Union Européenne (FEDER).

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal est invité à valider les modifications apportées au coût de l'opération et au plan de financement prévisionnel.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.